

Enseignement natation enfants

Pour les enfants nés avant le 1^{er} septembre 2020.

Sur présentation d'un justificatif le jour du test.

**Le créneau est attribué en fonction du niveau de l'enfant,
suite à un test d'évaluation.**

Inscrivez votre enfant pour le **test** qui aura lieu le **mercredi 24 septembre**, en téléphonant au 05 63 62 54 00, **à partir du lundi 2 juin 2025**, aux horaires d'ouverture de la piscine (attention places limitées).

Suite au test, les maîtres-nageurs vous indiqueront le jour et l'heure de l'activité de votre enfant.

Les cours débuteront à partir du lundi 29 septembre 2025.

Votre enfant a la possibilité de faire deux séances d'essais du lundi 29 septembre au vendredi 10 octobre 2025 (sur le créneau attribué).

Le dossier d'inscription : fiche renseignée, paiement (voir au dos) est à rendre à l'accueil de L'Archipel au plus tard le vendredi 17 octobre 2025.

Au-delà de cette date si le dossier complet avec le règlement n'est pas enregistré, nous considérerons que vous ne validez pas l'inscription à l'activité (y compris les dossiers qui ont recours à des organismes extérieurs).

FICHE D'INSCRIPTION ACTIVITÉS 2025/2026

ENSEIGNEMENT NATATION ENFANTS

(pour les enfants nés avant le 1^{er} septembre 2020)

DATE DE NAISSANCE DE L'ENFANT //

NOM // PRENOM //

ADRESSE //

CODE POSTAL // VILLE //

TELEPHONE // MAIL //

☐ Créneau (déterminé par l'Archipel, après le test du mercredi 24 septembre)

JOUR //

HEURE //

TARIFS

Normal : 222,00 € + ☐ 1 € d'achat de la carte.

Résident sur présentation d'un justificatif de domicile* : 178,00 € + ☐ 1 € d'achat de la carte.

☐ Je paie comptant : espèces, chèque bancaire (non rempli), carte bancaire, chèques vacances.

☐ Je paie par prélèvement automatique tarif normal : 1^{er} paiement comptant de 82 € le jour de l'inscription puis prélèvement en novembre (70 €) et décembre (70 €) (pour toute inscription avant le 10 octobre 2025)

☐ Je joins un RIB, compte au nom de

☐ Je paie par prélèvement automatique tarif résident : 1^{er} paiement comptant de 58 € le jour de l'inscription puis prélèvement en novembre (60 €) et décembre (60 €) (pour toute inscription avant le 10 octobre 2025)

☐ Je joins un RIB, compte au nom de

Chaque séance dure 45 minutes et est encadrée par un maître-nageur sauveteur.

Les activités se déroulent du lundi 29 septembre 2025 au vendredi 26 juin 2026, hors vacances scolaires (zone C), jours fériés, fermeture pour vidange réglementaire, incident technique ou compétition.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

(*) Ce tarif s'applique aux usagers domiciliés dans **les communes de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet** (liste ci-dessous), sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins d'un an, au nom du responsable légal de l'enfant pratiquant l'activité (facture EDF, eau, téléphone, taxe d'habitation, quittance de loyer...).

Aiguefonde, Aussillon, Boissezon, Castres, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de Larn, Saint-Amans-Soult et Valdurenque.

Il est rappelé aux pratiquants la nécessité de s'assurer que leur état de santé est compatible avec l'activité pratiquée : une visite périodique auprès d'un médecin est la meilleure garantie.

La Communauté d'agglomération décline toute responsabilité en cas d'incompatibilité médicale avec les activités physiques proposées par l'établissement, qu'elles soient encadrées ou libres.

Les créneaux horaires choisis sont fixes et non modifiables. En cas d'absence, aucune possibilité de récupération et de remboursement possible. Chaque personne ne peut procéder qu'à une seule inscription et doit disposer d'un dossier complet.

☐ Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription.

Signature